

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Danielle MILON - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 014-2068/10/BC

■ Participation de Marseille Provence Métropole au Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes du 8 au 11 mars 2011 - Approbation de la convention.

DDEAI 10/4885/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Marché International des Professionnels de l'Immobilier se tient au Palais des festivals à Cannes du 8 au 11 Mars 2011.

Cette manifestation annuelle a rassemblé, en 2010, 18 000 participants venus de 81 pays, ainsi que toutes les grandes métropoles européennes. Malgré un contexte de crise économique et financière, ce salon est resté un rendez-vous très attendu de l'offre et de la demande internationales dans tous les secteurs de l'immobilier. Cet événement, qui est une vitrine exceptionnelle pour le rayonnement du territoire de la Communauté urbaine, permet en quatre jours de rencontrer les acteurs et les décideurs du monde de l'immobilier d'entreprise.

Dans le contexte d'une concurrence vive entre les territoires, la participation à ce type de manifestation permettant de valoriser l'attractivité économique de la Communauté urbaine et de son opération phare Euroméditerranée, auprès d'investisseurs et d'utilisateurs internationaux, est particulièrement pertinente.

En 2011, la Communauté urbaine et l'Etablissement Public Euroméditerranée, au vu des résultats obtenus en dix années de présence à ce salon, souhaitent donc renouveler leur présence commune au MIPIM. Ce partenariat s'inscrit dans le souci de lisibilité de l'offre et de synergie des moyens de promotion économique de Marseille Provence Métropole et d'Euroméditerranée. Une convention spécifique détaille les obligations respectives de chacune des deux parties.

Les dernières participations au MIPIM ont permis notamment de présenter les grandes opérations d'aménagement (Cité de la Méditerranée, La Joliette), à la recherche d'investisseurs et d'utilisateurs. 400 000 m² de bureaux et d'espaces d'activité ont été ainsi réalisés, avec des investisseurs tels que AXA Reim, Oppenheim, DIFA, Catalyst Capital, ING, ... Leur occupation est d'ores et déjà effective par des sociétés telles que BNP Paribas, Société Générale, CETELEM, Télécom Italia, UBIFrance, Sodexho, Compass Group, Institut de Recherche pour le Développement, ...

L'extension du périmètre de l'opération, avec l'ambition de créer 500 000 m² de bureaux, d'attirer 40 000 habitants et de créer 30 000 emplois, justifie pleinement la présence sur ce salon.

Notre présence, dans ce rendez-vous international, est également l'occasion de valoriser l'ensemble des atouts économiques de Marseille Provence Métropole, et notamment de présenter les projets d'aménagement du Nord-Ouest de la Communauté urbaine (Parcs des Florides, des Aiguilles et d'Empallières) et de La Ciotat (Athélia V, Site des calanques), ainsi que l'offre foncière et immobilière des Technopôles de Château-Gombert et de Luminy.

La Communauté Urbaine prendra en charge la réalisation et l'animation du stand pour un montant maximum de 80 000 euros TTC, ainsi que les accréditations pour ses personnels.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de participer à cette manifestation internationale de promotion économique du secteur immobilier ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre Marseille Provence Métropole et l'Etablissement Public Euroméditerranée fixant les obligations réciproques de chaque partie pour leur participation commune au MIPIM.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
A l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI